

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 28 AVRIL 2022

2022 - 42 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX PROJETS GTB DES COMMUNES DE DONGES ET SAINT PHILIBERT DE GRAND LIEU

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 21 avril 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)

Délégués titulaires absents :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 28 avril 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment l'article 6.3,

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-34 du 18 juin 2020, relative à la signature de la convention de partenariat pour le programme CEE ACTEE avec la FNCCR,

Vu la délibération du Comité syndical n°2021-67, relative au soutien apporté par le SYDELA aux collectivités pour la mise en œuvre de système de GTB,

Considérant que le groupement de commande « TEPDL », dont le SYDELA est membre, a été l'un des lauréats de l'appel à projet lancé par la FNCCR, relatif au programme ACTEE CEDRE.

Considérant que dans une démarche de massification des projets, le programme ACTEE CEDRE visait à fédérer les EPCI, les syndicats d'énergie et les collectivités afin d'impulser une vision énergétique commune et d'agir de façon mutualisée dans les territoires. Il permet de financer la mise en œuvre d'audits thermiques, d'études de faisabilité juridique, technique, économique et financière.

Considérant que dans le cadre dudit programme, le SYDELA a souhaité accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de système de Gestion Technique de Bâtiment (GTB), qui leur permettraient de maîtriser au mieux leurs consommations et d'effectuer des économies d'énergie dans leurs équipements publics.

Considérant que la FNCCR subventionnait cette expérimentation à hauteur de 35 000 €, représentant, après répartition, 32.5% du montant des travaux de chaque projet accompagné par le SYDELA.

Considérant que les projets des communes suivantes avaient été retenus par le SYDELA :

- *Saint Hilaire de Chaléons*
- *Saint Philibert de Grand Lieu*
- *Donges*
- *Ancenis Saint Géréon*

Considérant qu'en l'espèce, les Communes de Donges et Saint Philibert de Grand Lieu n'ont pas pu bénéficier de l'aide financière de la FNCCR, leur projet ayant dépassé les délais d'exécution du programme, du fait notamment :

- D'un retard d'approvisionnement des matériaux
- De difficultés liées au contexte sanitaire en 2021

Considérant qu'il est estimé un montant d'aides non versées par le FNCCR, et par déduction le SYDELA, aux communes à 18 291.77 € au global.

Considérant qu'il est proposé d'accorder une subvention du SYDELA au profit des deux communes précitées, correspondant à 32.5% du montant des travaux envisagés (CEE déduits), ce qui représenterait :

- Une subvention pour la Commune de Saint Philibert de Grand Lieu à hauteur de 14 844,49 €
- Une subvention pour Commune de Donges à hauteur de 3 447,28 €

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'accorder une subvention dans le cadre de l'expérimentation de la mise en œuvre d'un système de GTB, sous réserve de l'inscription des crédits au budget, aux collectivités suivantes :**
 - **Commune de Saint Philibert de Grand Lieu à hauteur de 14 844,49 €**
 - **Commune de Donges à hauteur de 3 447,28 €**

Le Président
Raymond CHARBONNIER

Procès-verbal de réception en préfecture
044-200014926-20220428-2022_42-DE
le 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022

